

REPUBLIQUE FRANCAISE
COMMUNE DE
WINTZENHEIM-KOCHERSBERG

Arrêté n° 2014/29
Portant occupation du domaine public
Et interdiction temporaire de stationner

Le Maire de la commune de Wintzenheim-Kochersberg,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1 à L. 2213-6, L. 2212-1, L. 2212-2 et L. 2542-1 à L. 2542-4 ;

Vu la demande expresse en date du 15 septembre 2014 de Monsieur SAND, représentant l'entreprise RIFFEL et Cie d'occuper le domaine public communal du 16 septembre 2014 au 14 novembre 2014 ;

ARRETE

Article 1 : L'entreprise RIFFEL et Cie est autorisée à occuper le domaine public afin d'y installer la grue dans le cadre des travaux de la salle socio-éducative, rue du Kochersberg, conformément au plan ci-annexé. La zone sera sécurisée afin d'interdire l'accès au public, excepté l'accès à la salle qui doit pouvoir s'effectuer aux horaires suivants :

- Les lundis de 19 h 30 à 20 h 45 ;
- Les mercredis de 17 h à 20 h 15.

L'autorisation est valable du 16 septembre 2014 au 14 novembre 2014 inclus. Si l'entreprise devait laisser la grue au-delà de cette date, une demande expresse devra être faite au secrétariat de la mairie.

Article 2 : Le stationnement sera interdit sur le parking faisant face à la salle socio-éducative, durant les mêmes dates, afin de permettre la circulation entre la rue du Kochersberg et les chemins d'exploitation et ruraux à l'est de la salle socio éducative.

Article 3 : L'entreprise sera responsable de toute dégradation du domaine public et devra le remettre en état.

Article 4 : Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 5 : Monsieur le Maire de la commune de Wintzenheim-Kochersberg et Monsieur le commandant de la brigade de gendarmerie de Truchtersheim sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Article 6 : Le présent arrêté peut être contesté dans un délai de deux mois, à compter de sa notification et sa publication, devant le Tribunal Administratif de Strasbourg.

À WINTZENHEIM-KOCHERSBERG, le 15/09/2014

Le Maire,
Alain NORTH